

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 144621 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e) Autre : 138162  
 Nom & Prénom : BENDAOUN NABIL  
 Date de naissance : 11.08.1963  
 Adresse : 31 Avenue Hassan II Soubiran  
 Gantier Casablanca  
 Tél. : 0661 31 66 64 Total des frais engagés : ...Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
 Docteur Fatima CHMELI  
 Médecine Générale  
 Echographie  
 119 Bd. 30 Novembre 22<sup>ème</sup> étage Casa Ania  
 C. NIMIA

Date de consultation : 04/11/2022  
 Nom et prénom du malade : BENDAOUN SAMIRA Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : Affection pulmonaire  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Royal Air Maroc

Le : 10/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
04/11/22			250,00	<p>Docteur Latifa CHEHLA Médecine Générale Echographie Bourgogne tel: (22) 28 16</p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie de Picardie Mme. BENBRAHIM Alima 12, Rue Badr Assayab - Quartier Gauthier Cabinet 04 76 79 23	04/11/22	2.61,60

## ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

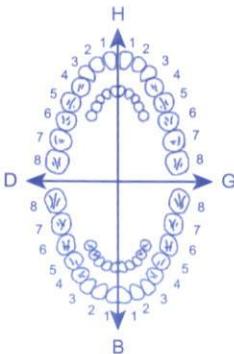
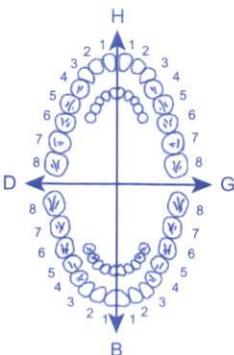
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				Montants des Soins
				Début d'Execution
				Fin d'Execution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		
	D 00000000	B 00000000		Montants des Soins
				Date du devis
				Date de l'Execution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

27,50



LOT : 22061  
DLUO : 07/2024  
38,00 DH

LOT : 6624  
UT. AV : 01-26  
P.P.V : 45 DH 90

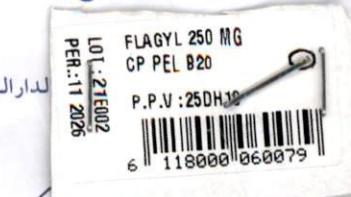
FLAGYL 250 MG  
CP PEL B20  
P.P.V : 25DH10  
PER : 11/2026

6 118000 060079

الفحص بالصدى

Casablanca, le :

04/11/2022



Pharmacie de Picardie  
Mme. BENBRAHIM Alima  
12, Rue Badr Assayab - Quartier Gauthier  
Casablanca  
22 26 79 23

Bendroflu Samira

25,00 + 2 Hoff 250  
1

S.V

1/2 x 37 off 1/2

38,00  
2  
5,90

S.V

VA 10

Pharm

1/2 x 2) 510

3,00

S.V

Trichloro Sulfur

3,00

S.V

27,40

Sulfur 1/2 x 37

S.V

0522.22.85.46 - الطابق الاول (اماكن مستوصف احمد) الدار البيضاء - الهاتف : 119 ، شارع بور كون - الدار البيضاء

119, Bd. Bourgogne - Résidence Phénicia - 1er étage(en face de centre de santé OUHOUD) Casablanca - Tél : 0522.22.85.46